

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 30 mars 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Amélie ROUX-RUBIO

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



INGÉNIEURS
HOSPITALIERS
DE FRANCE



Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

La maîtrise énergétique dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

Information, conseils et partage d'expériences pour des gains énergétiques et financiers.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a organisé, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et avec le soutien des ingénieurs hospitaliers de France, une journée dédiée à la maîtrise énergétique.

Directeurs d'établissements, ingénieurs, responsables des services techniques, achat, logistique, etc. des établissements sanitaires et médico-sociaux de la région ont pu appréhender les différents aspects de la maîtrise énergétique, dans la continuité des actions en cours, et dans la prospective des bâtiments de demain.

L'ÉNERGIE : UN CHALLENGE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

Aujourd'hui, l'énergie représente un important challenge écologique et économique. Les établissements sanitaires et médico-sociaux sont d'importants consommateurs et sont appelés à évoluer dans la maîtrise de leurs consommations.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes les soutient dans cette démarche et propose des journées d'informations sur ce thème. Vendredi 24 mars dernier, l'Agence a organisé une deuxième rencontre, en partenariat avec l'ADEME et en coopération avec des Fédérations hospitalières et médico-sociales.

Les conseils apportés lors de cette journée et le partage d'expériences doivent permettre aux structures d'identifier des gains facilement atteignables, que ce soit dans les coûts d'exploitation, les coûts de maintenance, ou encore l'achat d'énergie. Des opérations parfois simples peuvent améliorer la facture d'énergie et les émissions de CO².

Des professionnels-experts, architectes ou ingénieurs thermiques, ont présenté des réalisations de constructions neuves ou de rénovations de bâtiments, effectuées dans les établissements de la région, intégrant la dimension de la maîtrise énergétique.

La labellisation « Bâtiments bas carbone » (BBCA) a été abordée, avec la dimension du coût de possession qui intègre la totalité du coût du bâti de sa naissance à sa destruction.

Demain, l'approche du coût de possession constituera un des critères décisionnels des projets.

À noter

[Les présentations sont disponibles sur le site internet de l'ARS.](#)

